

Livinhac, le 23 septembre 2011

Jean-Louis Calmettes

Porte-parole d'Europe Ecologie – Les Verts
de l'Ouest Aveyron

La Caral

12300 LIVINHAC-LE-HAUT

M. Benoist Apparü,

Secrétaire d'Etat, chargé du Logement,
auprès du ministre de l'Ecologie, du
Développement durable, des Transports et
du Logement.

Ministère de l'Écologie, du Développement
durable, des Transports et du Logement

Grande Arche
Tour Pascal A et B

92055 La Défense CEDEX

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

L'entretien que vous avez accordé au journal hebdomadaire du syndicat agricole aveyronnais FDSEA « La Volonté Paysanne » du 21 juillet dernier a retenu toute mon attention.

Bien évidemment, quand il s'agit de protéger le foncier agricole, nos points de vue et nos visions pour l'avenir ne peuvent dans ce domaine, qu'être partagés.

Nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur le décalage existant entre votre analyse de la situation et les réalités parfois vécues au quotidien par bon nombre de nos concitoyens.

C'est particulièrement le cas dans l'ouest Aveyron pour le projet routier d'un créneau de dépassement initié par le Conseil Général de l'Aveyron sur la RD 840 (ex RN 140), au lieu-dit « Côte d'Hymes » sur les communes de Firmi et d'Auzits.

Ce projet est-il vraiment prioritaire au regard du coût et de la période difficile en matière budgétaire que vivent l'Etat, mais aussi les collectivités locales concernées par le financement (Région et Département) ?

Sans revenir sur son utilité, la création de ce créneau de dépassement n'est elle pas possible sur la route existante où le département possède de nombreuses emprises ?

Mais ce projet est-il nécessaire :

- au regard de l'impact sur les structures agricoles (perte de la surface à cultiver, défiguration des parcelles) ;
- au regard de l'impact environnemental (augmentation de la surface imperméabilisée sur le bassin versant d'un ruisseau classé sensible ;
- au regard du quotidien et des attentes des populations locales ;
- au regard de l'économie locale ?

Le dossier de l'Enquête d'utilité publique justifiait ce projet pour trois raisons :

- Créer un créneau de dépassement pour améliorer les conditions de circulation
- Rectifier une portion de la RD 840 sinueuse
- Améliorer le cadre de vie des riverains entre Firmi et Hymes

Les citoyens qui se sont prononcés lors des enquêtes publiques n'ont pas exprimé d'hostilité frontale à ce projet. Ils ont toutefois fait part individuellement et collectivement de leurs inquiétudes sur des problèmes de structures agricoles, de non réponses à des demandes exprimées et à des problèmes de désinformation.

Ils ont également noté les risques induits par l'urbanisation d'un secteur rural où l'agriculture est l'activité principale. Ce risque, bien que mal défini dans l'enquête, semble bien être la cause de refus d'échanges amiables de parcelles, dénoncé par le Collectif de défense de la Côte d'Hymes, par une association locale et par nous-mêmes.

Il nous paraît aujourd'hui nécessaire qu'il soit procédé à quelques vérifications :

- Conditions d'indemnisations et d'attribution de surfaces de terres
- Conditions d'achat d'une réserve foncière par une collectivité locale pour des projets dépassant l'objet de l'enquête publique de projet routier
- Manque de concertation avec plusieurs propriétaires : refus d'échanges amiables avec deux modestes agriculteurs dont les enfants souhaitent continuer les exploitations agricoles familiales et même procédure d'expropriation en cours à leur encontre.

Comme vous, nous pensons que la préservation des surfaces agricoles doit être une priorité dans nos territoires ruraux, mais aussi en périphérie des zones urbaines. L'étalement urbain sur des zones agricoles n'est plus

acceptable. Le Grenelle de L'Environnement et la Loi de Modernisation de l'Agriculture répondent en partie à cette préoccupation.

Nous faisons donc appel à votre autorité pour intervenir dans ce dossier, en collaboration avec Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, afin de suspendre la procédure d'expropriation à l'encontre de deux agriculteurs, dans l'attente de la recherche d'une issue amiable qui, à priori, paraît relativement simple à mettre en œuvre.

Comptant sur votre écoute et votre réactivité, veuillez croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à mon profond respect et agréer mes salutations les plus distinguées.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.